

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal n° 11-2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha – RETORNAZ André – FALCOZ Corine - MAGNIN Carine – GRANGE Guy – MARTIN Jean-Marie - POIROT Marie – RETORNAZ Lénaïck – GRANGE Michel

Étaient représentés : RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MARTIN Jean-Marie) – CLAPPIER Pascal (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à MAGNIN Carine) – GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 1^{er} décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Madame Lénaïck RETORNAZ est désignée secrétaire de séance.

1 - Gestion du bar-restaurant d'altitude de Thymel – Lancement de la procédure de Délégation de Service public (DSP)

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport préparatoire qui lui a été préalablement transmis, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ d'approuver le principe de la délégation de l'exploitation du bar-restaurant d'altitude de Thymel au moyen d'une convention de délégation de service public aux risques et périls du délégataire, sous la forme d'un affermage ;

➤ de désigner au terme d'un scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres de la commission de délégation de service public qui sera appelée à formuler un avis sur les candidatures puis les offres reçues dans le cadre de la procédure de délégation de service public :

✓ Au titre de membres titulaires de la Commission de délégation de service public :

- Monsieur le Maire, Président

- Madame Lénaïck RETORNAZ

- Madame Carine MAGNIN

- Monsieur Jean-Marie MARTIN

✓ Au titre de membres suppléants de la Commission de délégation de service public :

- Madame Corine FALCOZ

- Monsieur André RETORNAZ

- Monsieur Guy GRANGE

➤ de mandater Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités et actes préparatoires à cet effet, et notamment la procédure de publicité et de recueil des offres.

2 - Budget principal - Décision modificative budgétaire N°5

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative budgétaire n°5 sur le budget principal, telle que présentée ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	201 296.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	201 296.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7811 : Reprises sur amort. des Immos incorporelles et corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	168 596.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	168 596.00 €
R-781 : Produits de participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	32 700.00 €
TOTAL R 78 : Produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	32 700.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	201 296.00 €	0.00 €	201 296.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	201 296.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	201 296.00 €
D-28151 : Réseaux de voirie	0.00 €	168 596.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	168 596.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-262 : CHEMIN DE LA RUAZ	0.00 €	5 350.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21578-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0.00 €	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0.00 €	3 350.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	32 700.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	201 296.00 €	0.00 €	201 296.00 €
Total Global		402 592.00 €		402 592.00 €

3 - Convention-cadre d'adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Savoie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention-cadre d'adhésion au service intérim du Cdg73 pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 renouvelable 2 fois et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention susvisée avec le Centre de gestion de la Savoie.

4 - Instauration de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

5 - Instauration de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction.

6 - Modification du règlement intérieur applicable au personnel communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications présentées concernant le règlement intérieur applicable au personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 21 décembre 2023 à 22h00.

La secrétaire de séance,
Lénaïck RETORNAZ.



Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

